

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Désignation des représentants communautaires auprès de diverses instances

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°08

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 6

- dont « pour » : 6

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maarifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maarifa, SAID Mariame, MADI OUSSENI Mohamadi.

Absents :

ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty SOILIH, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maarifa

Secrétaire de séance : Papa AHMED COMBO

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la démission d'office de son mandat d'élue communautaire intervenue à l'encontre de Monsieur Boinahery,

Vu les modifications intervenues dans les délégations attribuées par le Président aux Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués, consécutivement à l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents en date du 03 novembre 2023, telles que mentionnées dans la délibération n°1 en date de ce jour rendant compte des actes pris par le Président en vertu de ses délégations,

Considérant qu'il importe que les représentations communautaires au sein des différentes instances auxquelles la communauté de communes est adhérente soient en cohérence avec les délégations des élus représentants,

Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De constater la démission de M BOINAHERY Ibrahim de ses fonctions de représentant titulaire de la 3CO au Comité de l'eau et de la biodiversité et au Cerema,
- De désigner Mme Nassuati Abdou Colo représentant de la 3CO au Comité de l'eau et de la biodiversité,
- De désigner M Daoudou Chanrani représentant de la 3CO au Cerema ;
- Et d'autoriser M le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**